

**Arrêté n° 579 CM du 30 avril 2024 portant nomination de M. Vaitua TOKORAGI en qualité de directeur de l'établissement public Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture (TFTN)**

(NOR : TFT24201093AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°24 NS du 02/05/2024 à la page 2672 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 02/05/2024

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport de la vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu la délibération n° 80-126 du 23 septembre 1980 portant création d'un établissement public territorial dénommé « Office territorial d'action culturelle » (Te Fare Tauhiti Nui) ;  
Vu l'arrêté n° 652 CM du 7 mai 1998 portant organisation et fonctionnement de Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture ;  
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;  
Vu la lettre n° 2249 PR du 15 avril 2024 adressée au président de l'Assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'Assemblée de la Polynésie française le 16 avril 2024 ;  
Vu l'avis n° 98-2024 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'Assemblée de la Polynésie française du 29 avril 2024 ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 avril 2024,

Arrête :

**Article 1er**

M. Vaitua TOKORAGI est nommé en qualité de directeur de l'établissement public administratif Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture (TFTN) à compter du 1er mai 2024.

**Art. 2**

L'arrêté n° 1919 CM du 26 octobre 2023 portant nomination de M. Vaitua TOKORAGI en qualité de directeur par intérim de l'établissement public administratif Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture (TFTN) est abrogé à compter du 30 avril 2024 au soir.

**Art. 3**

La vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 avril 2024.  
Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :  
La vice-présidente,  
Éliane TEVAHITUA.